



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 11062

Texte de la question

M. Leonce Deprez ayant note avec regret le deficit croissant de la compagnie Air France, dont la gestion avait d'ailleurs fait l'objet, anterieurement a la recente crise, d'un rapport senatorial particulierement premonitoire, demande a M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme si, avant de fixer le montant de la dotation en capital que devra recevoir la compagnie aerienne, il est envisage d'evaluer les cessions d'actifs possibles pour diminuer le passif de l'entreprise, qui atteindrait, en 1994, 7 milliards de francs.

Texte de la réponse

La Compagnie nationale Air France a deja procede a d'importantes cessions d'actifs au cours de ces dernieres annees. En 1990 et 1991, notamment, ces cessions d'actifs ont atteint des niveaux particulierement eleves, de l'ordre de 4 milliards de francs sur chacune des deux annees. Parmi les operations realisees, il convient de rappeler la cession de l'immeuble abritant le siege social de la compagnie a Paris en 1991. Sur les annees 1992 et 1993, les cessions d'actifs se sont encore elevees a plus de 2 milliards de francs au total. Les possibilites de nouvelles cessions d'actifs, notamment d'actifs financiers non strategiques et non directement lies a l'activite de transport aerien de la compagnie sont examinees et bien entendu prises en compte dans l'evaluation des besoins financiers de la compagnie.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11062

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 1994, page 694

Réponse publiée le : 16 mai 1994, page 2477